

# La maturation, la SATT dans son écosystème

CR de la réunion de l'ANRT-ValoRIS du 5 octobre 2012

En matière de maturation technologique, il y a de nombreux acteurs, dont des intermédiaires, tout au long de la chaîne de valeur. Et, pour y voir un peu plus clair, une question pratique importante pour les SATT comme pour d'autres acteurs est de savoir « où commence la maturation » ; en effet, l'atteinte du stade de maturité en question, s\*, déclenche un besoin de financements élevés, alors que le risque est aussi au plus haut. Des repères pour l'action, largement partagés, seraient un apport digne d'intérêt ; c'est dans cette perspective que les membres de la plate-forme entendent continuer à progresser cette année.

Le problème est particulièrement vif pour **les SATT parce qu'elles ne sont pas spécialisées** (ni du point de vue disciplinaire ni du point de vue du secteur de destination) ; elles ne peuvent se référer à une seule définition. Les parties prenantes de la valorisation innovation sont encore à la recherche d'une **approche pratique qui puisse transcender ces différences**.

[cf. : « Vers un référentiel de maturité pour les projets d'innovation », le travail proposé dans le cadre de ValoRIS au cours de l'année passée, qui proposait une application de la logique des TRL à quatre des processus qui composent la maturation technologique, maturation « marché », compétences de l'équipe, technologique (offre) et processus de production]

**Le domaine de la santé** est le cas le plus fréquemment évoqué. Le processus de maturation technologique y prend une forme souvent similaire : un groupe de chercheurs académiques vient trouver un industriel avec une molécule – à un stade proche de la preuve du concept – dont ils sont capables d'envisager une application clinique précise. Typiquement, le chercheur ne connaît pas les parties industrielle et commerciale du développement qui, elles, sont maîtrisées par l'entreprise. L'équipe de recherche amène ses résultats de recherche au stade où la maturation peut commencer.

1

**Y a-t-il une possibilité de repérer des bornes de cycle de vie par discipline ? Est-il possible d'associer ce découpage à une certaine distribution des responsabilités ?** Il serait utile de lister les approches selon les disciplines S&T pour proposer une façon de les dépasser, pour « franchir le gouffre » entre l'input utile, i.e. mature, et l'application économique, industrielle et commerciale.

Cette problématique est d'application directe pour le **partage efficace des rôles entre les Pôles de Compétitivité et les SATT**. Pour qu'elles remplissent pleinement leur fonction, les SATT doivent :

- être capables de mutualiser la propriété intellectuelle des laboratoires au service desquels elles œuvrent ;
- sensibiliser les chercheurs de leur périmètre à la valorisation-innovation ;
- gérer leur fonds de maturation.

La fraction complémentaire du processus de maturation qui vise à **satisfaire les besoins des entreprises est plutôt du registre d'action des Pôles de compétitivité**. Le Pôle **Digitéo** soutient depuis plusieurs années des projets de maturation STIC sur 18 mois grâce aux dispositifs mutualisés de transfert technologique (**DMTT**). Les conditions d'application des « opérations de maturation techno-économiques (**OMTE**) » sont affichées (extrait) :

« Il s'agit d'ajouter de la valeur à des recherches et des inventions issues de DIGITEO, en leur apportant des moyens supplémentaires et en facilitant leur maturation, par l'application de la méthodologie suivante en deux étapes :

- une étude préalable du potentiel économique

Si cette étude marketing est concluante, le projet OMTE bénéficiera d'un accompagnement dédié pendant un an (ressources financières et apport en compétences). L'accompagnement se fera sur trois axes par l'apport :

- d'un ingénieur développeur pendant un an permettant la mise au point d'un prototype ou d'une maquette (maturation technologique)
- d'une étude du potentiel économique et éventuellement la recherche de partenaires (maturation marketing)
- et d'un soutien dans le domaine de la propriété intellectuelle (maturation juridique). »

Jusqu'à aujourd'hui, 6 projets de start-up ont abouti. Le TRL clé se situe autour de 3, la maturation consiste à rendre le projet appropriable par l'entreprise. Tout en sachant que l'avancement d'un portefeuille de projets en développement se traduit par **des dépenses croissantes pour un nombre de projets en gestation de plus en plus réduit**. Dans ce contexte, une question clé est celle du **développement d'outils de management d'un portefeuille de projets de recherche finalisée**.

**Comment améliorer les choses ? Quels types d'actions favoriser chez les intermédiaires ?** Avec comme difficulté que les éventuels changements visent des impacts hexagonaux alors que les entreprises gèrent leurs processus de maturation à l'échelle de la planète. Un certain consensus se fait jour qui donne comme voie de réponse raisonnable : « plus d'ETI » ; en effet, elles seraient un facteur crucial de stabilisation des écosystèmes. Mais avant d'avoir des ETI, les Pôles doivent, dans leurs filières, d'abord œuvrer à **faire émerger des PME d'envergure immédiatement internationale**. C'est dans cette perspective que le Pôle de compétitivité **System@tic** propose des prestations d'aide à la définition de stratégies. En symbiose avec les Pôles, **les Instituts Carnots** sont des partenaires naturels en tant qu'opérateurs de recherche finalisée pour les PME et ETI. En tout état de cause, il n'y a pas une façon unique de les faire émerger.

*Cette conviction est partagée par le **groupe de travail Tambourin-Beylat**, copiloté par la ministre de la recherche et la ministre de l'innovation et des PME, dont l'objectif central est de réduire la complexité du système français pour faciliter la mobilité et la croissance des PME, par l'innovation. La lettre de mission vise la **proposition d'un schéma global (SATT incluses)**, à échéance de mars 2013. Dans une optique systémique, les SATT qui par définition œuvrent selon un mode techno-push, ne peuvent suffire.*

Parmi les pistes qui méritent d'être approfondies, **la participation des PME/ETI aux processus et comités de normalisation**. Les normes sont en effet des amplificateurs du développement par l'innovation pour les PME/ETI dans les filières qu'elles ont choisies. Les **Consortiums de Valorisation Thématiques** offrent des possibilités de financement pour ce faire. Le **réseau des CTI** constitue un relai dans les instances de normalisation pour les « petits acteurs », qui ne peuvent pas toujours allouer les ressources suffisantes à ce type d'action.

Si la **SATT** est bien un acteur au plus près des besoins du terrain, chacune va, aux mieux des intérêts de ses membres, devoir se doter d'une stratégie dans des conditions délicates. Le bon sens conduit à penser que le développement de leur vision viendra des interactions qu'elles sauront générer avec tous les acteurs de leurs écosystèmes : avec les labos au service desquels elles agissent, avec les autres intermédiaires de la valorisation, comme les Pôles de compétitivité, avec les entreprises, etc.

**A SUIVRE**